IslamHouse.com

Les trois principes fondamentaux et leurs preuves

Mohammed ibn Abdel Wahhab

Les trois fondements et leurs preuves

Auteur :

Cheikh Al-Islâm Mouḥammad ibn 'Abd Al-Wahhâb

Rowad Translation Center

Rabwah Association

IslamHouse Website

This book is properly revised and designed by Islamic Guidance & Community Awareness Association in Rabwah, so permission is granted for it to be stored, transmitted, and published in any print, electronic, or other format - as long as Islamic Guidance Community Awareness Association in Rabwah is clearly mentioned on all editions, no changes are made without the express permission of it, and obligation of maintained in high level of quality.

Telephone: +966114454900

Fax: +966114970126

P.O.BOX: 29465

RIYADH: 11557

ceo@rabwah.sa

www.islamhouse.com

Introduction de l'éditeur

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

La louange appartient à Allah, Seigneur de l'Univers, et que la bénédiction et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Mouḥammad ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et quiconque suit sa guidée jusqu'au Jour de la Rétribution. Ceci étant dit :

La plus importante des choses auxquelles le musulman puisse s'intéresser, et la plus considérable de celles sur lesquelles il doive veiller, c'est certainement ce qui concerne la croyance et les fondements de l'adoration. En effet, c'est sur la croyance correcte et le suivi de la tradition prophétique que repose l'acceptation des œuvres et le fait qu'elles soient bénéfiques au serviteur.

Allah a certes honoré cette communauté, Il l'a gratifiée de ce qui la réjouit en lui accordant les imams de la guidée, qui sont semblables aux lumières dans l'obscurité. Ils ont illuminé la voie, montré ce qui est obligatoire et ce qui est interdit, ce qui nuit et ce qui est bénéfique, aussi bien dans les affaires minutieuses que majestueuses. Qu'Allah les récompense de la meilleure récompense pour l'Islam et les musulmans.

Parmi les plus grands et les plus célèbres de ces imams, le Cheikh de l'Islam et exemple pour ses semblables, l'imam Mouḥammad ibn 'Abd Al-Wahhâb, qu'Allah le récompense et le rétribue pleinement et qu'Il le fasse entrer au Paradis sans jugement. En effet, il s'est efforcé de montrer la vérité avec ses preuves, qu'Allah lui fasse miséricorde. Et, pour cela, il a combattu avec sa plume, sa langue et sa main jusqu'à ce que, par sa cause, Allah délivre des communautés des ténèbres de la mécréance et de l'ignorance pour les amener à la lumière de la science et de la foi.

Le livre qui est entre nos mains rassemble trois épîtres de cet imam qui sont : Les trois fondements et leurs preuves ; les conditions de la prière, ses obligations et ses piliers ; les quatre règles.

Ces épîtres font partie des plus importantes et des plus complètes qui soient pour exposer clairement les fondements de la croyance et de l'adoration. Dans celles-ci, l'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a réuni ce qu'il incombe à chaque musulman de connaître et de mettre en œuvre dans les affaires les plus éminentes de sa religion.

Il a aussi mis en garde le musulman contre les ambiguïtés de ceux qui invitent au polythéisme, ceux-là même qui mettent des ambiguïtés dans l'esprit des gens, prétendant que donner un associé à Allah se limite au fait de Lui donner un associé dans la Seigneurie. Il a donc montré leur erreur et réfuté leurs ambiguïtés à partir du Livre d'Allah et de la Tradition de Son Messager (sur lui la paix et le salut).

L'auteur (qu'Allah lui fasse miséricorde) a rédigé ces épîtres à l'attention des débutants, il s'est efforcé de les rendre simples et concises afin qu'elles sortent sous la meilleure des formes et en étant le plus profitables possible. Elles permettent au débutant de comprendre mais n'en sont pas moins incontournables pour la personne plus avancée. Ainsi, elles sont utiles à tous et leurs bienfaits nombreux. Ceci en raison de l'immense valeur des sujets [qui y sont abordés] et de la noblesse de leurs contenus.

Le ministère des affaires islamiques, des legs, de la prédication et de l'orientation s'est montré exemplaire dans la prise en charge de la publication et la diffusion de ces épîtres. Ceci, pour ce qu'il y a vu d'utilité inhérente à la simplicité de leur style et leur accessibilité, sans oublier la valeur sublime des sujets qui y sont traités et l'importance de ces derniers. Ainsi donc, le ministère a considéré comme prioritaire de les diffuser. C'est une invitation à la religion parfaite d'Allah, faite avec sagesse et selon la voie la plus sûre, en bon conseil envers Allah, Son Livre, Son Messager et les musulmans.

Et c'est à Allah, Gloire et Pureté à Lui, que nous demandons d'accorder à tous les musulmans la réussite dans la compréhension de Sa religion, l'application de Son Livre et de la Tradition de Son Messager. Il est certes Celui qui entend parfaitement et est proche. Et qu'Allah prie sur notre Prophète Mouḥammad, sa famille, ses Compagnons et les salue.

Représentant du ministère des affaires islamiques, des legs, de la prédication et de l'orientation. L'assistant aux affaires des impressions et de la diffusion.

Dr. 'Abdoullâh ibn Aḥmad Az-Zayd.

Ce que chaque musulman doit obligatoirement apprendre

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre choses :

(La première) La Science religieuse. Il s'agit de connaître Allah, connaître Son Prophète et connaître la religion de l’Islam avec ses preuves.

(La seconde) La mise en pratique de cette science.

(La troisième) L'appel à cette science.

(La quatrième) La patience face aux nuisances rencontrées pour cela. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le

Très Miséricordieux. } { Par le temps ! [1] L'homme est certes en perdition, à l'exception de ceux qui croient, accomplissent les bonnes œuvres, se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement la patience. } .

Ach-Châfi'î, qu'Allah - Exalté soit-Il - lui fasse miséricorde, a dit : « Si Allah n'avait révélé, en guise d'argument contre Ses créatures, que cette sourate, elle leur aurait suffit ! »

Al-Boukhârî, qu'Allah - Exalté soit-Il - lui fasse miséricorde, a dit (Volume : 1 / page 45) :

(Chapitre) « La science avant la parole et l'acte. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Sache donc qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et implore pardon pour ton péché ! } [2] Il a donc débuté par la science avant la parole et l'œuvre. »

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'il est obligatoire pour chaque musulman et chaque musulmane d'apprendre ces trois points et de les mettre en pratique :

(Le premier) C'est qu'Allah nous a créés, nous a accordé notre subsistance et ne nous a pas laissés sans but. Bien plus, Il nous a envoyé un Messager. Ainsi, quiconque lui obéit entre au Paradis, et quiconque lui désobéit entre en Enfer. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Nous vous avons certes envoyé un Messager, témoin contre vous, tout comme Nous avions envoyé un Messager à Pharaon [3]. Mais Pharaon désobéit au Messager ; Nous l'avons donc saisi d'un châtiment douloureux. } Sourate Al-Mouzzammil (L'Enveloppé) : 73/15-16.

(Le second) C'est qu'Allah n'agrée pas qu'on Lui associe qui ou quoi que ce soit dans Son adoration ; ni Ange rapproché, ni Prophète envoyé. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Les mosquées sont vouées à l'adoration exclusive d'Allah. N'invoquez donc personne avec Allah ! } [4] Sourate Al-Jinn (Les Djinns) : 72/18.

(Le troisième) C'est que quiconque obéit au Messager et voue un culte exclusif à Allah, il ne lui est pas permis de s'allier à quelqu'un qui s'oppose à Allah et à Son Messager, même s'il devait s'agir du plus proche de ses parents. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah

---

[1] Sourate Al-'Aṣr (Le Temps) : 103/1 à 3.

[2] Sourate Mouḥammad : 47/19.

[3] Sourate Al-Mouzzammil (L'Enveloppé) : 73/15-16.

[4] Sourate Al-Jinn (Les Djinns) : 72/18.

et au Jour dernier prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Ceux-là, Il a établi la foi dans leurs cœurs et les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. } [5] Sourate Al-Moujâdalah (La Discussion) : 58/22.

Le monothéisme pur, qui est la religion d'Abraham, c'est d'adorer Allah et Lui Seul.

Sache, qu'Allah te guide vers Son obéissance, que le monothéisme pur - la religion d'Abraham - c'est que tu adores Allah et Lui Seul, en Lui vouant un culte exclusif ! C'est ce qu'Allah a ordonné à l'ensemble des hommes, ainsi que la raison pour laquelle Il les a créés. Comme Il l'a dit, Exalté soit-Il : { Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. } [6] Et l'expression : « Pour qu'ils M'adorent. » signifie : Pour qu'ils Me vouent un culte exclusif.

La plus importante des choses qu'Allah ait ordonnées c'est l'Unicité (At-Tawḥîd), qui consiste à Lui vouer exclusivement toute forme d'adoration.

Et la plus importante des choses qu'Allah ait interdite c'est l'association (Ach-Chirk), qui consiste à invoquer autre que Lui avec Lui. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé ! } [7]

Donc, si on te demande : Quels sont les trois fondements que toute personne doit obligatoirement connaître ?

Réponds : Le serviteur doit connaître son Seigneur, sa religion et son Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut).

Et si on te demande : Qui est ton Seigneur ?

Réponds : Mon Seigneur est Allah, Celui qui m'a créé du néant, m'a donné la vie, m'a accordé ma subsistance ainsi qu'à tout l'Univers par Ses innombrables bienfaits ; Il est Celui que j'adore et je n'adore rien ni personne à part Lui. La preuve

[5] Sourate Al-Moujâdalah (La Discussion) : 58/22.

[6] Sourate Adh-Dhâriyât (les vents qui éparpillent) : 51/56.

[7] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/36.

à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { La louange appartient à Allah, Seigneur de l'Univers. } [8] Tout ce qui existe, à l'exception d'Allah, fait partie de l'Univers. Et je suis l'une des créatures de cet Univers.

Et si on te demande : Comment as-tu connu ton Seigneur ?

Réponds : Par Ses signes et Ses créatures. Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune ; et parmi Ses créatures, il y a les sept cieux, les sept terres, ce qui s'y trouve ainsi que ce qui se trouve entre les deux. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Et parmi Ses signes, [il y a] la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. } [9] Sourate Fouṣṣilat (Les Versets Détaillés) : 41/37.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Certes, votre Seigneur est Allah ! Celui qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi au-dessus du Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. Il a créé le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui. Béni soit Allah, Seigneur de l'Univers ! } [10] Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/ 54.

Le Seigneur est Celui qu'on adore. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, Celui qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi, vous atteindrez la piété. [11] Celui qui a fait pour vous de la Terre un lit, et du ciel un toit. Et qui a fait descendre du ciel de l'eau par laquelle Il a fait surgir toutes sortes de fruits pour votre subsistance. N'attribuez donc pas d'égaux à Allah alors que vous savez ! } Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/21-22.

Ibn Kathîr, qu'Allah - Exalté soit-Il - lui fasse miséricorde, a dit : « Le Créateur de toutes ces choses est le Seul qui soit digne d'adoration. »

Les différents types d'adoration qu'Allah a ordonnées :

« Al-Islâm », la soumission ; « Al-Îmân », la foi ; « Al-Iḥsân », la bienfaisance ; « Ad-Dou'â' », l'invocation ; « Al-Khawf », la peur ; « Ar-Rajâ' », l'espoir ; « At-Tawakkoul

[8] Sourate Al-Fâtiḥah (L'Ouverture) : 1/ 2.

[9] Sourate Fouṣṣilat (Les Versets Détaillés) : 41/37.

[10] Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/54.

[11] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/21-22.

», la confiance ; « Ar-Raghbah », l'aspiration ; « Ar-Rahbah », l'effroi ; « Al-Khouchoû' », le recueillement ; « Al-Khachyah », la crainte ; « Al-Inâbah », le retour à Allah ; « Al-Isti'ânah », la demande d'aide ; « Al-Isti'âdhah », la demande de protection ; « Al-Istighâthah », la demande de secours ; « Adh-Dhabḥ », le sacrifice ; « An-Nadhr » le vœu ainsi que d'autres types d'adorations qu'Allah a ordonnées (et qui Lui appartiennent toutes). La Preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Les mosquées sont vouées à l'adoration exclusive d'Allah. N'invoquez donc personne avec Allah ! } [12] Sourate Al-Jinn (Les Djinns) : 72/18.

Ainsi, quiconque voue l'une de ces formes d'adorations à autre qu'Allah est un polythéiste mécréant. La Preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Quiconque invoque avec Allah une autre divinité, alors qu'il n'a aucune preuve manifeste [justifiant son acte], aura à en rendre compte auprès de son Seigneur. Et certes, les mécréants ne réussissent pas ! } [13] Sourate Al-Mou`minoûn (Les Croyants) : 23/117.

Et dans le hadith : « L'invocation est l'essence même de l'adoration. » [14] Et la preuve que l'invocation est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Et votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai ! Ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront bientôt dans la Géhenne, humiliés. » } [15] Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/60.

La preuve que la peur est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { N'ayez donc pas peur d'eux, mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. } [16] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/175.

La preuve que l'espoir est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur. } [17] Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/110.

La preuve que la confiance est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Et c'est en Allah qu'il faut placer votre confiance, si vous êtes

---

[12] Sourate Al-Jinn (Les Djinns) : 72/18.

[13] Sourate Al-Mou`minoûn (Les Croyants) : 23/117.

[14] At-Tirmidhî, Les invocations (3371).

[15] Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/60.

[16] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/175.

[17] Sourate Al-Kahf (La Caverne) : 18/110.

croyants. } [18] Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/23. { Et quiconque place sa confiance en Allah, Allah lui suffit. } [19] Sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce) : 65/3.

La preuve que l'aspiration, l'effroi et le recueillement sont des formes d'adorations se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Certes, ils concouraient dans les œuvres de bien et Ils Nous invoquaient avec aspiration et effroi, et ils étaient emplis de recueillement devant Nous. } [20] .

La preuve que la crainte est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi } [21] Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/3.

Et la preuve que le retour [à Allah] est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui } [22] Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/54.

La preuve que la demande d'aide est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons l'aide. } [23] Sourate Al-Fâtiḥah (L'Ouverture) : 1/5.

Ainsi que le hadith : « Lorsque tu demandes de l'aide, demande l'aide d'Allah ! » [24]

La preuve que la demande de protection est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Dis : « Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes ; [25] Le Souverain des hommes. }

La preuve que la demande de secours est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { [Rappelez-vous] lorsque vous imploriez le secours de votre

---

[18] Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/23.

[19] Sourate Aṭ-Ṭalâq (Le Divorce) : 65/3.

[20] Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/ 90.

[21] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/150.

[22] Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/54.

[23] Sourate Al-Fâtiḥah (L'Ouverture) : 1/5.

[24] At-Tirmidhî, Description de la Résurrection, des douceurs et du scrupule (2516) ; Aḥmad (1/308).

[25] Sourate An-Nâs (Les Hommes) : 114/1-2.

Seigneur et qu'Il vous exauça } [26] Le verset. Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/9.

La preuve que le sacrifice est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Dis : « En vérité, ma Prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. [27] 163. Il n'a pas d'associé ! Voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. » } Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/162-163.

Et dans la Tradition prophètique (As-Sunnah) : « Qu'Allah maudisse quiconque sacrifie pour autre que Lui ! » [28].

La preuve que le vœu est une forme d'adoration se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Ils accomplissent leurs vœux [relatifs à l'adoration d'Allah] et redoutent un Jour dont le mal s'étendra partout. } [29] Sourate Al-Insân (L'homme) : 76/7.

Le second fondement : La connaissance de la religion de l'Islam en se basant sur des preuves.

[L'islam] C'est le fait de se soumettre à Allah par le monothéisme, de s'assujettir à Lui par l'obéissance, et se désavouer du polythéisme. Il est de trois degrés :

« Al-Islâm », la soumission ; « Al-Îmân », la foi ; « Al-Iḥsân », la bienfaisance.

Le premier degré : « Al-Islâm », la soumission.

Les piliers de l'Islam sont au nombre de cinq : l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et que Mouḥammad est le Messager d'Allah, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de l'aumône légale, le jeûne [du mois] de Ramadan et le Pèlerinage à la Maison Sacrée d'Allah.

La preuve au sujet de l'attestation est Sa parole, Exalté soit-Il : { Allah atteste, ainsi que les Anges et les gens de science, qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] que

---

[26] Sourate Al-Anfâl (Les Prises de Guerre) : 8/9.

[27] Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/162-163.

[28] Mouslim, Les bêtes de sacrifice (1978) ; An-Nassâ'î, Les bêtes sacrifiées (4422) ; Aḥmad (1/118).

[29] Sourate Al-Insân (L'homme) : 76/7.

Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'est de divinité [digne d'adoration] que Lui, le Puissant, le Sage ! } [30] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18. Et sa signification est : Rien ni personne ne mérite d'être adoré à part Allah, Seul. « Il n'est de divinité [digne d'adoration]... » nie [la divinité] de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ; « ... qu'Allah » confirme que l'adoration [revient] à Allah Seul, sans aucun associé dans Son adoration, tout comme Il n'a aucun associé dans Sa royauté. Et l'explication qui clarifie cette attestation se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez [31] à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera. » Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ? } Sourate Az-Zouḥrouf (L'Ornement) : 43/26 à 28.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Dis : « Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous à ce que nous n'adorions qu'Allah [Seul], et que nous ne Lui associions rien et que nous ne nous prenions pas les uns les autres comme seigneurs en dehors d'Allah. » Et s'ils se détournent, dites : « Soyez donc témoins que, nous, nous sommes [entièrement] soumis [à Allah] ! } [32] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/64.

La preuve au sujet de l'attestation que Mouḥammad est le Messager d'Allah est Sa parole, Exalté soit-Il : { Il vous est certes venu un Messager issu d'entre vous ; à qui pèsent lourd les difficultés que vous subissez ; qui est plein de sollicitude à votre égard ; et qui, envers les croyants, est compatissant et miséricordieux. } [33] Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/128. Et la signification de l'attestation que Mouḥammad est le Messager d'Allah implique : 1 - De lui obéir dans ce qu'il a ordonné. 2 - De le déclarer véridique au sujet de ce dont il a informé. 3 - De s'écarter de ce qu'il a interdit et réprimé. 4 - De n'adorer Allah que par ce qu'il a légiféré.

La preuve de la Prière, de l'Aumône légale et de l'explication du monothéisme se trouve dans Sa parole, Exalté soit-Il : { Il ne leur a pourtant été ordonné que d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Prière et de payer la Zakât. Et voilà la religion de droiture. } [34] Sourate Al-Bayyinah (La Preuve Manifeste) : 98/5.

---

[30] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/18.

[31] Sourate Az-Zouḥrouf (L'Ornement) : 43/26 à 28.

[32] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/64.

[33] Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/128.

[34] Sourate Al-Bayyinah (La Preuve Manifeste) : 98/5.

La preuve du Jeûne est Sa parole, Exalté soit-Il : { Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédé, ainsi atteindrez-vous la piété. } [35] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/183.

La preuve du Pèlerinage est Sa parole, Exalté soit-Il : { Et c'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens, que d'accomplir le Pèlerinage à la Maison Sacrée. Et quiconque ne croit pas… Allah Se passe largement des mondes ! } [36] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/97.

Le deuxième degré : « Al-Îmân », la foi.

[La foi] comporte soixante-dix et quelques branches. La plus haute d'entre elles est la parole : « Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah. » Et la plus basse d'entre elles consiste à ôter ce qui est source de nuisance sur un chemin. Et la pudeur est l'une des branches de la foi.

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier et au Destin - en son bien comme en son mal -.

La preuve de ces six piliers est Sa parole, Exalté soit-Il : { La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes... } [37] Le verset. Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/177.

La preuve du Destin est Sa parole, Exalté soit-Il : { Nous avons créé toute chose avec mesure. } [38] Sourate Al-Qamar (La Lune) : 54/49.

Le troisième degré : « Al-Iḥsân », la bienfaisance, repose sur un seul pilier :

Que tu adores Allah comme si tu le voyais, car, si tu ne Le vois pas, certes Lui, Il te voit. Et la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Certes, Allah est avec ceux qui le craignent et ceux qui sont bienfaisants. } [39] Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/128.

---

[35] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/183.

[36] Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/97.

[37] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/177.

[38] Sourate Al-Qamar (La Lune) : 54/49.

[39] Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/128.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Et place ta confiance en Le Tout-Puissant, Le Très Miséricordieux, [40] Celui qui te voit quand tu te lèves [la nuit pour prier], ainsi que tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, Celui qui entend tout et sait tout. } Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/217 à 220.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous ne soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. } [41] Sourate Yoûnous (Jonas) : 10/61.

La preuve issue de la Tradition prophétique (As-Sunnah) [au sujet de ces trois degrés] est le célèbre hadith de Jibrîl (sur lui la paix), d'après 'Oumar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

« Alors que nous étions assis auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut), voilà que se présenta à nous un homme aux vêtements d'un blanc éclatant, à la chevelure d'un noir vif, il ne portait aucune marque de voyage et nul parmi nous ne le connaissait. Il s'est alors assis en face du Prophète (sur lui la paix et le salut), plaçant ses genoux contre les siens et posant les paumes de ses mains sur ses cuisses. Et il a dit : "Ô Mouḥammad ! Informe-moi au sujet de l'Islam ! - Alors, il a dit : [L'islam] C'est que tu attestes qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et que Mouḥammad est le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), que tu accomplisses la prière, que tu t'acquittes de l'aumône légale, que tu jeûnes [le mois de] Ramadan et que tu effectues le Pèlerinage à la Maison [Sacrée] si tu en a les moyens. - Il a dit : Tu as été véridique !" Nous fûmes alors étonnés de lui : il l'interroge et il le déclare véridique ?!

Il continua : "Informe-moi au sujet de la foi ! - Il répondit : La foi est que tu crois en Allah, Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers, au Jour Dernier et au Destin - en son bien et en son mal. - Il poursuivit : Informe-moi au sujet de la bienfaisance ! - Il répondit : C'est que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car, si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit !" Il a encore dit : "Informe-moi au sujet de l'Heure ! - Il répondit : Le questionné n'en sait pas plus à son sujet que le questionneur !" Enfin, il a dit : "Informe-moi donc sur ses signes précurseurs ! - Il répondit : C'est lorsque la servante enfantera sa maîtresse et que tu verras les va-nu-pieds, nus et miséreux, gardiens de brebis rivaliser dans l'édification de constructions élevées." L'homme partit sur cela. Nous restâmes alors un moment, et le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit alors : "Ô 'Oumar ! Savez-vous qui est le questionneur ? - Nous avons

[40] Sourate Ach-Chou'arâ` (Les Poètes) : 26/217 à 220.

[41] Sourate Yoûnous (Jonas) : 10/61.

répondu : Allah et Son Messager savent mieux ! - Il a dit : C'est Jibrîl ! Il est venu à vous afin de vous enseigner ce qu'est votre religion !" » [42]

Le troisième fondement : La connaissance de votre Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut).

Il est Mouḥammad ibn 'Abdillah ibn 'Abd Al-Muṭṭalib ibn Hâchim. Et Hâchim fait partie [de la tribu] des Qouraych, et les Qouraych font partie des Arabes, qui eux-mêmes font partie de la descendance d'Ismaël, fils d'Abraham, l'ami intime [d'Allah]. Que les meilleures des prières et des salutations soient sur lui et sur notre Prophète.

Il vécut jusqu'à l'âge de soixante-trois ans, dont quarante avant la prophétie et vingt-trois en tant que Prophète et Messager. Il est devenu Prophète par le verset : { Lis ! } et il devint Messager par [la sourate] : Al-Mouddathir (Le Revêtu d'un Manteau). Sa contrée [natale] est La Mecque. Allah l'a envoyé afin d'avertir contre le polythéisme et d'appeler au monothéisme. la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Ô, toi ! Le revêtu d'un manteau ! [43] Lève-toi et avertis ! Et de ton Seigneur, proclame la grandeur. Tes vêtements, purifie-les [de toute souillure]. Et [de l'adoration] des idoles, écarte-toi ! Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage ! Et pour ton Seigneur, patiente ! } Sourate Al-Mouddathir (Le Revêtu d'un Manteau) : 74/1 à 7.

Et la signification de : { Lève-toi et avertis ! } : avertis [des méfaits] du polythéisme et appelle au monothéisme. { Et de ton Seigneur, proclame la grandeur. } : Proclame Sa grandeur par le monothéisme. { Tes vêtements, purifie-les [de toute souillure]. } : purifie tes œuvres de tout polythéisme. { Et [de l'adoration] des idoles, écarte-toi ! } : le terme utilisé ici pour désigner les idoles signifie : « impuretés » ; et s'écarter d'elles signifie les délaisser et se désavouer d'elles ainsi que de leurs partisans.

Il passa dix ans à appeler au monothéisme et, après ces dix années, il fut transporté au ciel [lors d'un voyage nocturne] au cours duquel les cinq prières

[42] Muslim, la Foi (8) ; AT-Tirmidhî, la Foi (2610) ; An-Nassâ'î, la Foi et ses préceptes (4990) ; Abû Dâwud, la Tradition (4695) ; Ibn Mâjah, L'introduction (63) ; et Aḥmad (1/52).

[43] Sourate Al-Mouddathir (Le Revêtu d'un Manteau) : 74/1 à 7.

[quotidiennes] furent prescrites. Il effectua ces prières à La Mecque durant trois ans et, après cela, il lui fut ordonné d'émigrer à Médine. L'émigration (Al-Hijrah) désigne le fait de quitter un pays de polythéisme pour se rendre dans une terre d'Islam. L'émigration est une obligation pour cette communauté et en demeurera une jusqu'à ce que vienne l'Heure.

Et la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Ceux qui se sont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous [à propos de votre religion] ? - Ils répondront : Nous étions impuissants sur terre ! » Les Anges diront alors : « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! [44] À l'exception des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui en sont incapables et n'y trouvent aucune voie. Voilà ceux à qui Allah accordera le pardon. Et Allah est Clément et Pardonneur. } Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/97 à 99.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Ô Mes serviteurs croyants ! Ma terre est bien vaste, n'adorez-donc que Moi ! } [45] Sourate Al-'Ankaboût (L'Araignée) : 29/56.

Al-Baghawî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : La cause de la révélation de ces versets concerne les musulmans qui étaient restés à La Mecque et n'avaient pas encore émigré, Allah les a appelés au nom de la foi.

La preuve de l'émigration issue de la Tradition prophétique est sa parole (sur lui la paix et le salut) : « L'émigration ne cessera que lorsque cessera le repentir, et le repentir ne cessera que lorsque le soleil se lèvera à l'Ouest ! » [46] Et lorsqu'il s'implanta à Médine, il reçût l'ordre d'accomplir le reste des préceptes de l'Islam, tels que : l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, l'appel à la prière, le combat, l'injonction du convenable, l'interdiction du blâmable et d'autres prescriptions parmi les prescriptions de l'Islam. Cette période dura dix ans.

Ensuite, il décéda (sur lui la paix et le salut) mais sa religion perdura. Voici sa religion : il n'existe pas un bien sans qu'il ne l'ait indiqué à sa communauté, et il n'existe pas un mal sans qu'il ne l'en ait averti. Le bien qu'il a indiqué à sa communauté est le monothéisme et l'ensemble de ce qu'Allah aime et agrée. Et le mal dont il a averti sa communauté est le polythéisme et l'ensemble de ce qu'Allah répugne et réprouve. Allah l'a envoyé à l'humanité entière et a rendu obligatoire à l'ensemble des djinns et des hommes de lui obéir (sur lui la paix et le salut). La

[44] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/97 à 99.

[45] Sourate Al-'Ankaboût (L'Araignée) : 29/56.

[46] Abû Dâwud, Le combat (2479) ; Aḥmad (4/99) ; Ad-Dârimî, Les biographies (2513).

preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Dis [leur, Ô Mouḥammad] : « Ô hommes ! Je suis certes le Messager d'Allah envoyé à vous tous ! } [47] Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/158. Par son biais, Allah a parachevé la religion.

Et la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait, et J'agrée pour vous l'Islam comme religion. } [48] Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/3.

La preuve de la mort du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) est Sa parole, Exalté soit-Il : { Certes, tu mourras et ils mourront eux aussi ; [49] ensuite, au Jour de la Résurrection, auprès de votre Seigneur vous vous disputerez. } [50] Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/30-31. Et après leur mort, les gens seront ressuscités. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { C'est d'elle [la terre] que Nous vous avons créés, à elle que Nous vous ferons retourner, et d'elle que Nous vous ferons sortir une fois encore. } Sourate Ṭa-Ha : 20/55.

Ainsi que Sa parole, Exalté soit-Il : { Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes ; [51] Puis, Il vous y fera retourner et vous en fera bel et bien sortir à nouveau. [52] } Sourate Noûḥ (Noé) : 71/17-18. Et après la Résurrection, ils seront jugés et rétribués selon leurs œuvres. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { C'est à Allah Seul qu'appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal pour ce qu'ils ont accompli, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure [des récompenses]. } Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/31.

Et quiconque déclare mensonger la Résurrection a mécru. Et la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Les mécréants prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis : « Mais si ! Par mon Seigneur, vous serez très certainement ressuscités ! Puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah ! » } [53] Sourate At-Taghâboun (La Grande Perte) : 64/7. Allah a envoyé l'ensemble des Messagers en tant qu'annonciateurs de bonnes nouvelles et

---

[47] Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/158.

[48] Sourate Al-Mâ`idah (La Table Servie) : 5/3.

[49] Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/30- 31.

[50] Sourate Ṭa-Ha : 20/55.

[51] Sourate Noûḥ (Noé) : 71/17-18.

[52] Sourate An-Najm (L'Étoile) : 53/31.

[53] Sourate At-Taghâboun (La Grande Perte) : 64/7.

avertisseurs. La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { [Nous avons envoyé ces] Messagers en tant qu'annonciateurs et avertisseurs ; afin que les gens n'aient plus d'argument devant Allah après la venue des Messagers. Et Allah est Puissant et Sage. } [54] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/165. Le premier d'entre eux fût Noé (sur lui la paix) et le dernier d'entre eux fût Muḥammad (sur lui la paix et le salut), qui est le sceau des Prophètes.

La preuve que le premier d'entre eux fût Noé est Sa parole, Exalté soit-Il : { Certes, Nous t'avons fait une révélation tout comme nous en avons fait à Noé et aux Prophètes après lui. } [55] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/163. A chaque communauté, Allah a envoyé un Messager - depuis Noé jusqu'à Mouḥammad - qui leur ordonne l'adoration d'Allah, Seul, et leur interdit l'adoration de tout ce qui est adoré en dehors de Lui (Aṭ-Ṭâghût). La preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Nous avons certes envoyé à chaque communauté un Messager disant : « Adorez Allah et écartez-vous de tout ce qui est adoré en dehors de Lui ! » } [56] Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/36. Allah a rendu obligatoire à l'ensemble des serviteurs de mécroire en tout ce qui est adoré en dehors de Lui (Aṭ-Ṭâghût), et de croire en Allah.

Ibn Al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Aṭ-Ṭâghût désigne tout ce par quoi le serviteur dépasse sa limite, qu'il soit question d'adoration, de suivi ou d'obéissance. » Aṭ-Ṭawâghît [pluriel de « Ṭâghût »] sont nombreux mais leurs têtes de file sont au nombre de cinq : 1 - Iblîs (qu'Allah le maudisse). 2 - Quiconque est satisfait d'être adoré [en dehors d'Allah]. 3 - Quiconque appelle les gens à l'adoration de sa personne. 4 - Quiconque prétend connaître quoi que ce soit de la science de l'invisible, imperceptible et inconnaissable (Al-Ghayb). 5 - Quiconque juge par autre que ce qu'Allah a fait descendre.

Et la preuve à ce sujet est Sa parole, Exalté soit-Il : { Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah tandis qu'il croit fermement en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Celui qui entend tout et sait tout. } [57] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/256. Et c'est cela la signification de : « Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah. »

---

[54] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/165.

[55] Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/163.

[56] Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) : 16/36.

[57] Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/256.

Et dans le hadith : « La tête de l'affaire est l'Islam, son pilier est la prière et son point culminant est le combat dans le sentier d'Allah. » [58] Et Allah sait mieux.

[58] At-Tirmidhî, La foi (2616) ; Ibn Mâjah, Les troubles (3973) ; Aḥmad (5/246).

Introduction de l'éditeur .....

Ce que chaque musulman doit obligatoirement apprendre .....

Le monothéisme pur, qui est la religion d’Abraham, c'est d'adorer Allah et Lui Seul. .....

Les différents types d’adoration qu’Allah a ordonnées : .....

Le second fondement : La connaissance de la religion de l'Islam en se basant sur des preuves. .....

Le premier degré : « Al-Islâm », la soumission. .....

Le deuxième degré : « Al-Îmân », la foi. .....

Le troisième degré : « Al-Iḥsân », la bienfaisance, repose sur un seul pilier : .....

Le troisième fondement : La connaissance de votre Prophète Mouḥammad (sur lui la paix et le salut). .....

ثلاثة الأصول وأدلتها

باللغة الفرنسية

تأليف:

محمد بن عبد الوهاب

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالربوة
مسجلة بوزارة الموارد البشرية والتنمية الاجتماعية برقم ٣١٢١
هاتف: ٠٠٩٦٦١١٤٤٥٤٩٠+ فاكس: ١٢٦ ٩٦٦١١٤٩٧٠+ ص ب: ٢٩٤٦٥ الرياض: ١١٤٥٧
P.O.BOX 29465 RIYADH 11457 TEL: +966 11 4454900 FAX: +966 11 4970126
OFFICERABWAH